

LA FONTE DES GRANDS HOMMES

Destruction et recyclage des statues parisiennes sous l'Occupation (archives)

ENS Paris-Saclay | « [Terrains & travaux](#) »

2007/2 n° 13 | pages 99 à 118

ISSN 1627-9506

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2007-2-page-99.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Paris-Saclay.

© ENS Paris-Saclay. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La fonte des Grands hommes Destruction et recyclage des statues parisiennes sous l'Occupation¹ (archives)

L'occupation de Paris par les Allemands en juin 1940 s'accompagna de la destruction de deux monuments commémoratifs de la Première guerre mondiale, qui offensaient l'Occupant : Edith Cavell et le général Mangin. Cette destruction d'ordre idéologique contrastait avec la politique de fonte des statues mise en œuvre par le gouvernement de Vichy à partir d'octobre 1941 dans le cadre de la « récupération des métaux non ferreux ».

La pénurie extrême des ressources matérielles a indéniablement motivé cette politique. Les métaux non ferreux jouaient en effet un rôle de premier plan dans la production industrielle et l'économie de guerre. La majeure partie de ces matériaux était importée avant la guerre. L'Occupation mit fin à ces importations, comprimant ainsi à l'extrême les besoins de l'industrie. C'est dans ce contexte que les Allemands puisèrent abondamment dans les réserves françaises. Dès mai-juin 1940, l'occupant s'emparait de tous les stocks appartenant aux ateliers de l'armement et aux poudreries nationales et acheminait ce butin de guerre vers l'Allemagne. Néanmoins, le traitement du bronze nécessitant un dispositif lourd afin de séparer l'étain du cuivre, seules de faibles quantités de métal des statues fondues furent finalement récupérées.

Si on peut légitimement invoquer le contrôle idéologique comme autre motivation, cette hypothèse ne semble pas non plus suffire. L'implication d'une multiplicité d'acteurs – l'administration des

¹ Cet article émane d'une thèse de science politique de l'université Paris I : « Les femmes célèbres dans la statuaire publique à Paris (1870-2004). Enjeux politiques et spécificité de la mémoire féminine », à paraître prochainement aux éditions Créaphis.

Beaux-Arts et les commissions, le ministère de la Production industrielle et les autorités d'occupation – agissant selon des logiques diverses et jouissant de marges de manœuvres contrastées, explique le caractère non systématique des choix opérés pour désigner les grands hommes dignes de demeurer sur leur piédestal.

La fonte des statues sous Vichy répondait aussi à un enjeu esthétique : l'épuration des « navets » qui défigurait la capitale après les excès de la statuomanie, dont l'apogée se situe entre 1870 et 1914, contenait en définitive les « antistatuomanes ». Ces éléments invitent donc à envisager une multiplicité de causes : économiques, politiques et esthétiques, voire une forme d'acharnement administratif doublé d'une volonté de plaire à l'occupant.

Ce travail sur le cas parisien s'appuie principalement sur la sous-série F21 (Beaux-Arts) des Archives nationales qui renferme les comptes rendus des commissions chargées de sélectionner les statues et d'organiser la fonte. Si certains comptes rendus manquent malheureusement, les sources allemandes font également défaut, qui auraient permis de mesurer l'origine exacte de cette politique et de tracer le devenir des statues fondues.

Cette recherche vient compléter les études plus générales de Maurice Agulhon sur la statuaire publique, de June Hargrove et de Jacques Lanfranchi sur les statues des Grands hommes à Paris au XX^e siècle ; celles de l'historien de l'art Georges Poisson et le témoignage du conservateur de musée Yvon Bizardel, pionniers en la matière, ainsi que celles, plus récentes, d'historiens anglo-saxons qui privilégient une approche locale à l'échelle nationale (Freeman, 2004 ; Campbell Karlsgodt, 2006).

Outre la mise en valeur des mécanismes de collaboration et de résistance au sein de l'administration française, l'étude de l'organisation de la fonte des statues illustre la dimension politique de l'art public. Si elle peut sembler anecdotique comparée à l'histoire englobante du régime de Vichy — les ouvrages généraux sur Vichy n'en parlent d'ailleurs pas —, cette étude met en exergue des enjeux multiples et riches de sens.

La fonte des statues soulève la question de l'interaction entre art et politique où se mêlent des problématiques contrastées : contrôle des représentations collectives symboliques, gestion de ressources matérielles. La statue fait l'objet d'une politique publique avec sa sélection, sa destruction et la récupération du métal. Au-delà de la destruction matérielle, la fonte de la statue d'un grand homme constitue une disparition symbolique violente par rapport à la quantité dérisoire de métal récupéré. Ces grands hommes, modèles d'identification universels, comme les philosophes des Lumières ou des piliers de la littérature française, sont réduits à l'état de simple métal fondu, indistincts et anonymes, sans prestige ni célébrité. Les corps martelés des statues des grands hommes furent magistralement immortalisés par les photographies de Pierre Jahan et les commentaires émus de Jean Cocteau (Cocteau, 1946). Cette fonte souligne en quelque sorte la magie de l'art, par le contraste saisissant entre l'objet d'art signifiant et la matière brute, malléable et éphémère.

Comprendre les tenants et les aboutissants de cette politique inédite de fonte des statues à Paris passe par l'analyse des acteurs et de leurs discours de légitimation, l'étude précise de la sélection orchestrée par la commission parisienne et la mise au jour des multiples réactions, y compris de la part de la Résistance.

Origine du processus décisionnel et discours de légitimation

C'est au commandement militaire allemand (le *Militärbefehlshaber*), alors autorité suprême en France, que revient la décision de la fonte². En charge de tous les problèmes « civils », c'est-à-dire ne concernant pas directement l'armée d'occupation mais la gestion du territoire français (Beltran, 1994), il transmet ses ordres au ministère de la Production industrielle créé le 27 septembre 1940³, qui mit alors en place le Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux par la loi du 9 octobre 1941 et chargea le ministère de

2 *Commission consultative des dommages et des réparations*, t. V, Prélèvements allemands de matières premières. Monographie MP2-AI36 métaux non ferreux, 1948, Imprimerie nationale, pp.8-10.

3 Dirigé successivement par René Belin (1940), Pierre Pucheu puis François Lehieux (1941) et Jean Bichelonne (1942-1943).

l'Éducation nationale de sélectionner les statues. Afin de déjouer les résistances probables d'une administration héritée de la III^e République, le régime de Vichy fit appel à des commissions spécialisées dont les membres étaient soigneusement sélectionnés (Baruch, 1997).

Lors d'une conférence, le 19 mars 1941, il avait été convenu que tous les tonnages récupérés resteraient la propriété de la France et seraient réservés aux besoins français. L'Allemagne lançait cependant une campagne nationale de réquisition des métaux français, envisageant même de fondre les très sacrées cloches françaises. Si, devant l'opposition des autorités françaises, l'occupant consentit finalement à les épargner, le 8 novembre 1941, ce fut en échange de quantités supplémentaires de cuivre et d'étain et de la création immédiate d'un service de mobilisation des métaux non ferreux. Peut-être la fonte des statues permit-elle d'épargner celle des cloches, puisque les dates concordent ? Elle n'empêcha cependant pas l'imposition en septembre 1942⁴ d'un impôt métal s'appliquant à tous les Français, exigé par les Allemands et mis en application par les autorités de Vichy.

La toute première décision du Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux concerne « l'enlèvement des statues et des monuments métalliques en vue de la refonte », par la loi du 11 octobre 1941⁵ stipulée comme suit : « Il sera procédé à l'enlèvement des statues et monuments en alliages cuivreux dans les lieux publics et dans les locaux administratifs et qui ne présentent pas un intérêt artistique ou historique ». Cette saignée parmi le peuple des statues françaises impliquait au préalable la réalisation d'un inventaire précis permettant d'en préserver un certain nombre de l'hécatombe⁶. Un arrêté du 16 octobre 1941 prévoyait, dans chaque département, la nomination d'une commission⁷ chargée, sous la présidence du préfet, de choisir les statues et les monuments à conserver.

4 La loi du 9 février 1943 institue l'impôt métal.

5 Le développement qui suit s'appuie sur AN : F21 7071, Rapport sur l'enlèvement des statues et monuments métalliques en vue de la refonte, 1er mars 1942, secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, Beaux-Arts.

6 Le dernier recensement à l'époque datait de 1911 : *Inventaire général des richesses d'art de France. Province, Monuments civils. t. IV. Statues historiques*, Paris, Plon-Nourrit.

7 Commission composée ainsi : le préfet ou un représentant, un conservateur des musées (désigné par le préfet), le conservateur des Antiquités et Objets d'art du département, l'inspecteur général de la production industrielle de la circonscription ou son représentant et l'architecte ordinaire des monuments historiques.

Anticipant les réticences, les ministres de l'Intérieur et de la Production industrielle formulèrent des instructions strictes aux préfets, tout en diffusant un discours de légitimation officiel : « *Il y a lieu d'être très sévère dans ce choix. La situation extrêmement critique de nos approvisionnements en métaux cuivreux et les perspectives graves qu'elle entraîne pour notre industrie et pour notre agriculture excluent en effet toute considération de sentiment et exigent de véritables mesures de salut public*⁸ ». De fait, les résultats acquis au cours des premières réunions de ces Commissions départementales montrèrent la nécessité d'une coordination plus active. À cet effet, une circulaire interministérielle de Jérôme Carcopino datée du 18 novembre 1941 institue, au sein du Secrétariat général des Beaux-Arts, un « comité supérieur » composé de cinq membres : le secrétaire général des Beaux-Arts, le conservateur du département de la sculpture du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes du musée du Louvre et du musée d'Art moderne, un représentant du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'État à la Production industrielle.

Si ce nouvel échelon installait un pouvoir décisionnel centralisé et compétent en matière artistique, chargé de préserver le patrimoine artistique français, il constituait surtout une instance de contrôle des commissions départementales. Pour Yvon Bizardel, les membres des commissions « cherchèrent unanimement à gagner du temps, à divaguer dans les méandres de la procédure et à se perdre dans les subtilités ». La Commission chargée de la région parisienne interpréta les instructions plutôt que de les appliquer et « n'accoucha que d'une liste dérisoire [...]. L'occupant piaffa d'impatience » (Bizardel, 1964, p.95) et se retourna alors contre Vichy qui harcela à son tour les commissions. Le comité de contrôle constata à ce titre une tendance très marquée des Commissions départementales à vouloir conserver toutes les gloires « locales ».

L'arrivée du nouveau ministre, Abel Bonnard, en avril 1942, accompagné d'une équipe jeune, très engagée dans la collaboration, accéléra le processus. La situation se durcit en décembre 1942. Le

8 AN : F21 7071, les ministres secrétaires d'État à l'Intérieur et à la Production industrielle à Messieurs les préfets.

comité établit une première liste de monuments à détruire⁹. L'année 1942 fut celle de l'imposition « du système de pouvoir lavalien [qui] exigeait de ses fonctionnaires l'obéissance. Or, tout au long de l'année 1942 [...], les cas de conscience se multiplièrent au sein de l'administration française, à la fois cause et conséquence des traditionnels réflexes de prudence du corps administratif, et en l'occurrence nourris par la prise en compte d'une réalité que se chargeaient de rappeler les avertissements émanant d'Alger comme de la résistance intérieure » (Baruch, p.427). Pourtant, les réunions hebdomadaires des commissions donnèrent lieu à la fonte de 144 statues à Paris, d'après les listes des archives existantes.

Le durcissement de la politique à partir d'avril 1942 s'accompagna d'un discours de légitimation des fontes par Vichy qui passait notamment par une redéfinition de la notion de « Grands hommes ». Abel Bonnard¹⁰, ministre de l'Éducation nationale, certifiait dans un entretien que le métal serait « employé uniquement en France et pour la France », pour son agriculture et son industrie : « *Voulez-vous, oui ou non, qu'il y ait du sulfate de cuivre pour que nos vignes produisent encore quelque chose qui ressemble à une récolte ? Voulons-nous, oui ou non, disposer de la petite quantité d'étain qui est absolument indispensable pour les travaux de soudure les plus nécessaires ? Voilà à qui répond l'enlèvement des statues. Voilà ce qui le rend absolument nécessaire*¹¹ ». Les arguments officiels insistaient donc sur le bénéfice national. Pétain donna lui aussi « sa parole d'honneur que le métal récupéré servirait exclusivement aux besoins défensifs de la viticulture » (Bizardel, 1964, p.102). Abel Bonnard s'en prenait précisément aux monuments commémoratifs, les présentant comme une solution exclusive à la pénurie agricole : « *Seule la réquisition des statues peut fournir de quoi satisfaire les plus pressants besoins de l'agriculture et ceux de la vie industrielle*

9 AN : F21 7071, 16 décembre 1942, rapport du président du comité Lamblin aux secrétaires d'État à l'Éducation nationale, à l'Intérieur et à la Production industrielle.

10 Abel Bonnard, poète des salons parisiens en 1925, grand prix de littérature de l'Académie française où il entre en 1932, adhéra au Parti Populaire Français et écrivit dans la presse collaborationniste de Paris. Il désirait diriger la jeunesse française pour laquelle il nourrissait un culte. Mais en 1941, Jérôme Carcopino lui est préféré. On lui reproche son homosexualité, d'où son surnom de « gestapette ». Il se rapproche de Pierre Laval qui lui donne le ministère de l'Éducation nationale en avril 1942. Il s'installe avec une équipe de jeunes très engagés dans la collaboration. Ce qui explique la soumission à l'Allemagne et l'organisation du sacrifice des statues parisiennes. Il gagne l'Espagne en 1945 où il est interné quelque temps. Franco refuse de le livrer à la France. Il meurt à Madrid en 1968.

11 AN : F21 7071, interview d'Abel Bonnard, ministre, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, sans date ni référence.

qui ne pourraient rester en souffrance sans entraîner une véritable calamité nationale¹² ».

En réalité, le bronze récupéré ne semble avoir servi ni à l'agriculture ni à l'industrie françaises, mais fut acheminé vers l'Allemagne¹³. Les décisions successives qui s'attaquèrent aux viticulteurs le confirment : le décret du 7 août 1942 mobilise des objets renfermant du cuivre chez les viticulteurs, celui du 31 décembre 1942 concerne les appareils à concentrer les moûts. La récupération s'étendait d'ailleurs à tous les domaines. Ainsi, la loi du 23 janvier 1941 encourage-t-elle la récupération des chiffons, des ferrailles, des papiers et cartons. L'instauration d'un impôt métal pour tous les Français complète ce dépouillement national. Mais la minutie avec laquelle sont récupérés les objets relève d'un acharnement peu convaincant, qui laisse penser que « la gestion des biens et des services s'apparente plus à un rationnement généralisé qu'à une véritable rationalisation » (Cointet, 2000, p.268).

Les arguments agricoles ne dispensèrent pas les autorités françaises de reconnaître que la fonte permettait aussi un contrôle des hommages publics et donc l'élimination des « fausses gloires ». Cette politique destructrice nécessita paradoxalement un recensement de toutes les statues érigées jusque-là. Anticipant les risques de mécontentement populaire, le ministre d'État à l'Éducation nationale précise que l'enlèvement matériel d'une statue ne signifie nullement l'effacement de la gloire qu'elle représente. Les autorités françaises s'engagèrent d'ailleurs à remplacer les statues des « authentiques » hommes célèbres, conformes à l'idéologie de Vichy. Ces remplacements par de nouvelles statues de pierre devaient permettre de soutenir les artistes contemporains, mais ne devinrent effectifs qu'après la Libération.

Deux genres d'hommes bien différents se dessinaient : les « Grands hommes », unanimement célèbres, et ceux, au-dessous de cette supériorité souveraine, « qui n'en sont pas moins dignes de rester présents comme des génies familiers dans la région où ils se sont

12 AN : F21 7071, lettre du ministre d'État à l'Éducation nationale au secrétaire général des Beaux-Arts.

13 AN : F21 7075. Quand, le 23 juin 1949, le président de la commission de récupération artistique écrit au directeur général des arts et des lettres, il parle explicitement « des statues en bronze enlevées par les Allemands sur les places publiques dans l'intention de s'attribuer des quantités de métal nécessaire à la guerre ».

signalés par des talents divers et où leur effigie soutient et ennoblit la vie ordinaire¹⁴ ». Dans la droite ligne du retour à la terre, le régime proposait de redécouvrir cette seconde catégorie de gloires locales « injustement oubliées ou méconnues » en y associant les Académies de province, les Sociétés d'histoire locale.

La commission parisienne : tentative de contrôle et mécanismes de sélection

Les procès-verbaux¹⁵ des réunions de la commission chargée de sélectionner les statues parisiennes — dont les archives demeurent malheureusement incomplètes — se sont révélées utiles pour mesurer l'efficacité du travail des commissions ou au contraire leur résistance.

La première séance de cette commission se tint le 8 novembre 1941. Louis Hautecœur, secrétaire général des Beaux-Arts, décida d'exclure les sculpteurs afin d'éviter les querelles de tendances. Le secrétaire d'État à la Production industrielle souhaitait que les fontes débutent dès la semaine suivante et demanda donc de « hâter les formalités ». Il envisageait même d'achever la totalité des fontes à la fin de décembre 1941.

Deux positions se dessinent alors. D'une part, celle du représentant du secrétaire d'État à la Production industrielle, M. Bourkaïb, qui souhaite fondre sans attendre le plus de statues possible, y compris les monuments aux morts. À cet égard, il prévoit de passer outre la protection dont ces derniers bénéficient grâce aux décrets adoptés par le gouvernement de Vichy. De l'autre, celle du secrétaire général des Beaux-Arts, Louis Hautecœur, qui s'efforce de retarder le processus. Il invoque l'absence d'une liste exhaustive des statues, pose le problème du statut juridique des monuments — selon qu'il émane d'une délibération du conseil municipal, d'un legs ou d'un don, d'une souscription nationale, etc. —, propose la création de sous-commissions qui statueraient sur chaque cas et demande que toutes

14 AN : F21 7071, lettre du ministre d'État à l'Éducation nationale au secrétaire général des Beaux-Arts.

15 AN : F21 7075, sur les douze séances qui se déroulèrent entre le 8 novembre 1941 et le 4 décembre 1942, seuls 9 procès-verbaux ont été retrouvés.

les statues appelées à disparaître soient photographiées et que leur trace soit conservée au musée Carnavalet.

Dès la première séance, la priorité est donnée aux statues publiques, les plus visibles et les plus massives. Vient ensuite le tour des édifices publics parisiens, puis celui de la banlieue. Cette hiérarchie pourrait renforcer l'hypothèse d'un enjeu politique. Les statues véhiculent des valeurs contagieuses qu'il faut contrôler : les plus visibles doivent donc disparaître en premier. Pourtant, parmi les neuf statues de grands hommes dont la fonte est décidée, deux sont des piliers de la littérature française : La Fontaine et Victor Hugo. Si Victor Hugo appartenait au Panthéon républicain, sa taille démesurée¹⁶ explique aussi ce choix. De même, La Fontaine fut-il peut-être choisi en raison de son volume imposant. Un autre monument cher aux Parisiens est également détruit, le ballon des Ternes de Bartholdi.

Les séances de la commission semblent être moins l'occasion de décider des envois massifs à la refonte que des tentatives pour gagner du temps. La commission enregistre à ce titre diverses plaintes : de la famille de Victor Hugo¹⁷, des sociétés aéronautiques de France et des Aéronautes¹⁸, de la société des « Rosati¹⁹ ». Elle tente de protéger le plus grand nombre d'œuvres : elle envoie un représentant contrôler les objets donnés par des particuliers, envisage la réalisation de moulages de certaines œuvres²⁰ (bas-reliefs du monument Victor Hugo, Claude Bernard, Auguste Vacquerie), invoque la protection de la propriété privée (Édouard VII et Boussingault²¹), sélectionne minutieusement les statues à fondre (examen sur place, réalisation d'un photomontage des huit statues dorées du Trocadéro et finalement conservation de trois d'entre elles²²), et prévoit de remplacer certaines statues par d'autres monuments (proposition de placer la statue de Victor Hugo sculptée par Rodin²³ sur la place du même nom, installation dans les jardins

16 Sculpture de Barrias, place Victor Hugo, largement critiquée pour sa taille démesurée qui obstruait la perspective.

17 AN : F21 7075, procès-verbal de la séance du 29 novembre 1941.

18 *Ibid.*

19 AN : F21 7075, séance du 14 mars 1942, propriétaires des statues de La Fontaine et de Le Cholleux.

20 AN : F21 7075, séances du 29 novembre et du 13 décembre 1941.

21 AN : F21 7075, séance du 13 décembre 1941.

22 AN : F21 7075, séance du 27 décembre 1941.

23 AN : F21 7075, séances du 27 décembre 1941 et du 14 mars 1942.

d'œuvres exposées au Louvre²⁴, élaboration d'une liste complète des statues fondues dont la commission souhaite le remplacement par les soins du gouvernement²⁵). Au final, la liste des monuments à conserver s'avère plus longue que celle des monuments à fondre. Pourtant, les membres de la commission apparaissent parfois dépassés par l'attitude expéditive des Allemands. Ainsi apprennent-ils que la statue de la Tour d'Auvergne dont la destruction n'avait pas été ratifiée, a déjà été détruite par l'occupant²⁶. En janvier 1942, les directives du gouvernement court-circuitent le pouvoir du comité supérieur en affirmant que les listes élaborées par les commissions départementales seront exécutables immédiatement²⁷. La dixième séance de la commission du 14 mars 1942 est censée clore le travail de sélection des statues. Or, une nouvelle séance se tient le 21 septembre de la même année au cours de laquelle on apprend que le ministre « secrétaire d'État à l'Éducation nationale a décidé que les commissions départementales devraient se réunir pour procéder à une révision sévère des statues conservées de manière à subvenir aux besoins de l'industrie²⁸ ». La commission parisienne dressa une nouvelle liste de vingt monuments. Dès la séance suivante, en décembre 1942, le ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale juge à nouveau que « la révision effectuée est insuffisante » et mentionne l'existence de monuments parisiens ne figurant sur aucune liste²⁹. Les archives des procès-verbaux s'interrompent ici.

En novembre 1943, nouveau rappel à l'ordre : les autorités demandent une liste exhaustive des statues restantes. Une première lettre du *Militärbefehlshaber* au secrétaire général des Beaux-Arts, Louis Hauteœur, fait état du mécontentement des Allemands³⁰ qui ont constaté l'oubli de statues, « par exemple tous les monuments du jardin des Tuileries et du jardin des Plantes ». Ceux-ci soulignent qu'« un tel retard apporté à d'importantes mesures de guerre est absolument intolérable » et menacent de les détruire toutes, sans exception. Cette lettre orageuse reste cependant sans réponse. Quinze jours plus tard, le *Militärbefehlshaber* en envoi une

24 AN : F21 7075, séance du 31 janvier 1942.

25 AN : F21 7075, séances du 31 janvier et du 14 mars 1942.

26 AN : F21 7075, séance du 31 janvier 1942.

27 *Ibid.*

28 AN : F21 7075, séance du 21 septembre 1942.

29 AN : F21 7075, séance du 4 décembre 1942.

30 AN : F21 7075, 3 novembre 1943, lettre du *Militärbefehlshaber* à Louis Hauteœur.

seconde³¹ et renouvelle ses menaces. Des monuments d'une grande valeur artistique dus à Rodin, Dalou, Bouchard ou Landowski et dont la conservation définitive avait pourtant été décidée par le Comité supérieur, se retrouvèrent sur la liste des monuments susceptibles d'être enlevés, établie par les autorités d'occupation.

Jusqu'à la fin, les autorités d'occupation font pression sur l'administration française. Le 17 janvier 1944, une fois encore, le ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale demande à tous les préfets de lui envoyer « d'extrême urgence » la liste des monuments en alliage cuivreux de leur département. Désormais, tous les objets métalliques détenus par les bâtiments publics (ministère, administration, écoles, etc.) sont concernés. La précision extrême des listes révèle un véritable acharnement : chaque élément du mobilier est pris en considération (tringle à rideau, poignée de porte, boule d'escalier, etc.).

Si la commission parisienne chargée de sélectionner les statues à fondre tenta de gagner du temps et de protéger le plus grand nombre d'œuvres, une liste de monuments fut cependant constituée³² à chaque réunion. Au total, 144 statues sont sacrifiées dont 65 statues de grands hommes, 71 œuvres d'art et 8 allégories républicaines³³. La liste des statues conservées est fournie aux autorités d'occupation le 11 novembre 1943 : 81 statues y figurent, dont 41 grands hommes, 32 œuvres d'art et 8 allégories républicaines. Un relatif équilibre, favorisant légèrement les grands hommes, s'établit donc entre les trois types de monuments fondus. Les allégories républicaines, moins nombreuses dans l'espace public, sont aussi souvent préservées que fondues. Le nombre de statues des grands hommes fondus est supérieur (65) au nombre de statues conservées (41). Cette liste ayant été demandée par les autorités en vue de vérifier la rigueur du travail de la commission, il est possible que certaines d'entre elles aient été fondues après novembre 1943³⁴.

31 AN : F21 7075, 18 novembre 1943, le *Militärbefehlshaber* à Louis Hauteceœur.

32 AN : F21 7075, liste des statues dont l'enlèvement en vue de la refonte a été décidé par une commission présidée par le Préfet de la Seine au cours des séances hebdomadaires s'étendant entre le 8 novembre 1941 et le 14 mars 1942.

33 Ces catégories visent à mesurer la dimension politique du choix des statues fondues.

34 Aucune archive cependant ne confirme cette hypothèse.

Une autre liste répertorie les monuments dont la fonte est soumise à la décision du gouvernement. Parmi les grands hommes, la moitié concerne des hommes politiques ou des militaires français (Danton, Clemenceau, Briand, Gallieni, Joffre), l'autre des personnalités étrangères : des souverains (Pierre 1^{er} de Serbie, Albert 1^{er} de Belgique), des Sud-américains (Dario, Rodo, Marti, Montalvo), des Américains (les deux monuments de Washington). Le gouvernement se charge de gérer les complications diplomatiques que leur destruction pourrait engendrer, puisqu'elle concerne les monuments représentant des personnalités étrangères ou ayant été offerte par des pays étrangers. Sur les 19 monuments concernés, 17 sont des grands hommes et deux des allégories offertes par les Américains : la statue de Liberté de Bartholdi en remerciement de celle de New York et le monument aux Volontaires américains.

Quelles sont les personnalités conservées, jugées dignes d'un intérêt historique ou dont le monument bénéficiait d'une grande qualité artistique ? Ces deux critères d'élection ont-ils été respectés ? Si Jacques Lanfranchi dénonce le caractère politique et idéologique du choix des fontes, June Hargrove remarque que des personnalités de droite furent tout autant aussi sacrifiées (Lanfranchi, 1979, p.114 ; Hargrove, 1989, p.304). Ainsi Déroulède est-il l'un des premiers à disparaître. La destruction d'œuvres d'art infirme par ailleurs la seule hypothèse idéologique.

Le premier critère de préservation des œuvres semble avoir été leur incontestable représentativité historique : la colonne Vendôme, la colonne de Juillet, Henri IV, Louis XIV, le Carrousel, le triomphe de la République de Dalou, la statue de la République (finalement épargnée par le gouvernement de Vichy), la défense de Paris, Étienne Marcel, Jeanne d'Arc, Charlemagne. Certains artistes et hommes de lettres sont préservés : Diderot, Beaumarchais, Balzac, Delacroix, Molière, Dumas père. Le second critère de sélection reposait sur la qualité esthétique du monument : la fontaine Médicis du Luxembourg et l'âge d'airain de Rodin. Le cas des statues de Diderot confirme la primauté du critère esthétique sur le contenu idéologique : celle du boulevard Saint Germain est conservée alors que celle du sculpteur Leconte, square d'Anvers, est fondue.

Cette préservation du patrimoine national montrait la volonté de Vichy de s'inscrire dans une continuité historique, au lieu de pratiquer une politique de la table rase niant les régimes précédents. En ce sens, les monuments conservés permettaient de saisir avec d'autant plus d'acuité la spécificité historique et artistique française par opposition à l'Allemagne occupante. L'essentiel fut préservé et, par là même, mis en valeur. La commission semble donc avoir respecté les critères de sélection des monuments.

Certains choix idéologiques doivent cependant être notés. Ainsi, les hommes politiques trop proches de la période et de sensibilité radicale furent fondus, tel le monument de Gambetta qui trônait devant le Louvre ou celui de Louis Blanc place Monge. Les philosophes des Lumières (Voltaire, Condorcet, Rousseau), les acteurs de la Révolution française (Camille Desmoulins, Marat), les libres-penseurs (Étienne Dolet, le Chevalier de la Barre, Maria Deraismes) disparurent tous. Des artistes mineurs (Courteline, Guy de Mortillet, Émile Augier, Steinlein), et certains hommes de sciences (Arago, Raspail, Lavoisier, Claude Bernard, Pelletier et Caventou) furent également sacrifiés.

Il semble donc difficile de conclure de manière tranchée qu'une volonté idéologique présidât aux choix opérés pour éliminer tel ou tel grand homme. Les listes contrastées laissent entrevoir moins un processus systématique et rationnel qu'une tentative de conserver le maximum de statues tout en tentant de satisfaire les autorités d'occupation.

Réactions et résistances, l'art emporté par la politique

Cette hécatombe de grands hommes ne manqua pas de susciter des réactions de satisfaction chez les uns, de mécontentement chez les autres, selon qu'ils adoptaient une posture politique ou esthétique. Dans une perspective esthétique, les « antistatuomanes » sont satisfaits : « *On a "déboulonné" de nombreuses statues d'un goût fort approximatif et qui déshonoraient Paris plus qu'elles ne l'embellissaient. Ces "navets" n'emportent les regrets de personne*³⁵ ».

35 AN : F21 7071, *Les Nouveaux temps*, 20 janvier 1942.

Les défenseurs de l'esthétique parisienne refusent alors de voir la fonte comme un acte de dépouillement symbolique de la nation. Après l'Occupation, certains responsables culturels de la Ville de Paris conviendront même que ce travail de sélection aurait dû être mené un jour ou l'autre³⁶.

Dans une perspective politique, des pétainistes zélés « dénoncèrent » les statues indûment oubliées des autorités. Ainsi, un habitant de Lourdes signale-t-il au Maréchal « l'intérêt qu'il y aurait pour la France, et Paris particulièrement, à faire enlever la statue de Voltaire, depuis si longtemps intronisé dans la Capitale³⁷ ».

Ces deux types d'attitude apparaissent cependant marginaux. La majeure partie des réactions prit la forme de protestations : de nombreuses plaintes furent ainsi envoyées aux commissions départementales et au comité supérieur qui tint à « mentionner le nombre considérable des requêtes qui lui ont été transmises. Ces requêtes émanaient des Préfets, des Maires, des Chambres de Commerce, des Sociétés artistiques, des particuliers, etc.³⁸ ».

Les plaintes des particuliers s'appuient sur des arguments juridiques : ils ont financé la statue, elle est leur propriété privée. Les représentants d'institutions prestigieuses mettent également l'accent sur le préjudice tant esthétique que moral qu'engendre cette politique d'épuration des gloires. Ainsi le président de la Société des artistes français dénonce-t-il l'administration française, complice et responsable de ces « enlèvements » de statues, qui constituent la seule richesse restante symbolisant l'identité française. Les détruire revenait à nier l'histoire et l'avenir de la France : notre pays « a déjà tant souffert, ses richesses ont tellement diminué qu'il serait criminel de lui enlever, par surcroît, ses richesses artistiques, les seules qui restent encore et dont nous sommes comptables à l'égard des générations à venir³⁹ ». La perte des monuments publics est comparée aux mutilations et destructions qu'a subi le patrimoine

36 DAC (Direction des Affaires Culturelles) : Entretien avec M. Morani, secrétaire aux Archives à la direction des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 4 avril 1956.

37 AN : F21 7075, lettre du 13 février 1942 adressée au secrétaire particulier du maréchal Pétain. « Quels que soient les mérites de Voltaire, c'est l'ennemi personnel, l'insulteur du Christ, Roi des Francs ».

38 AN : F21 7071, rapport sur l'enlèvement des statues et monuments métalliques en vue de la refonte, 1er mars 1942, le secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse, Beaux-Arts.

39 AN : F21 7071, lettre du Salon (société des artistes français, société nationale des Beaux-Arts) à Monsieur Hauteceur, secrétaire général des Beaux-Arts, 17 décembre 1941.

artistique français pendant les guerres de religion et la Révolution française⁴⁰.

Certains ministres et élus locaux insistent sur les risques de provoquer une émotion durable, risques qu'ils estiment « disproportionné[s] par rapport au bénéfice matériel de l'opération⁴¹ ». Le maire de Nantes souligne à ce titre que la disparition des statues « est de nature à dresser inopportunistement l'opinion publique nantaise contre le régime instauré par le Maréchal⁴² ». Abel Bonnard reconnaît la légitimité d'une telle émotion et l'utilité de « ces compagnons supérieurs de notre vie ordinaire ». Mais les besoins économiques de la France priment sur ce « sentiment naturel ». Imposer ces directives participe d'une éducation nouvelle des Français, trop habitués à regarder « la loi comme une obligation imposée aux autres, et l'exception à la loi comme une faveur réservée pour lui ». Ils doivent apprendre à sacrifier leur intérêt particulier au nom du « bien commun ». Afin de mettre fin à la discussion, le ministre affirme à nouveau qu'il s'agit là d'une « disparition momentanée » : « Cet enlèvement matériel ne doit nullement être confondu avec l'effacement de la gloire que ces statues commémorent⁴³ ».

Ces protestations furent relayées par des actions de protection. Des fonctionnaires des Beaux-Arts parvinrent de fait à préserver quelques statues. Certaines, provenant des principales églises de Paris, furent stockées à Saint-Sulpice qui offrit « la protection de ses voûtes profondes à tous les saints, sinon du Paradis, du moins des autres églises de Paris. Mais, benoîtement, ils se serrèrent pour faire place à l'impie au malin sourire, et tous, unis dans leur horreur de l'occupant, firent, ce semble, très bon ménage ». Des figures fort différentes furent en effet amenées à cohabiter : « La Comédie Française envoya le Voltaire de Houdon s'asseoir à son tour dans les profondeurs de Saint-Sulpice, où les saints et les anges ailés lui désignèrent inlassablement le ciel de la main, pendant la durée de

40 AN : F21 7071, lettre du 17 février 1942 à M. Lehideux, secrétaire d'État à la Production industrielle du président de la Société des Artistes Français, membre de l'Institut, Bouchard.

41 AN : F21 7071, 29 décembre 1941, le ministre d'État à l'Intérieur au secrétaire d'État à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

42 AN : F21 7071, lettre du maire de Nantes au directeur général des Beaux-Arts, Lamblin, 20 janvier 1942.

43 AN : F21 7071, interview d'Abel Bonnard, ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale.

l'Occupation. Ensuite, il retourna au théâtre » (Bizardel, 1964, p.11-12). La magnifique fontaine des jardins de l'Observatoire due à Davioud — couronnée d'une des plus belles œuvres de Carpeaux, les quatre parties du monde portant une sphère armillaire et entourée d'animaux marins, par Frémiet — vogua notamment en bateau jusqu'à Andrésy, où elle séjourna sous terre. À la Libération, la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration⁴⁴ mentionne une enquête concernant les entrepreneurs chargés de procéder à l'enlèvement des statues. Un grand nombre de ces statues et autres objets d'art ont été sauvés et déposés dans des locaux de la Ville de Paris, rue de la Victoire et rue La Fontaine. Aucune précision supplémentaire n'est malheureusement fournie. June Hargrove souligne que peu de statues ont en fait été délogées après 1942, malgré la seconde campagne de fontes lancée entre avril 1943 et mai 1944, et cela par manque de main d'œuvre et de moyens de transport (Hargrove, 1989, p.306).

Dans le contexte des prélèvements allemands et du fait de la main mise de l'occupant sur l'économie française, la fonte des statues apparaissait intolérable aux yeux des patriotes. Ils en saisissaient ici moins la dimension esthétique que politique. Résister à la fonte des statues s'intégrait alors à la lutte contre le pillage du territoire par l'occupant. Pierre Bourget se fait le porte-parole de ce sentiment : « *Ils prennent tout* », constate la sagesse populaire. *Et c'est vrai. Ont-ils besoin de fonte ? "Ils" déboulonnent quelques-uns des monuments chers au cœur des Parisiens, la statue de Rouget de l'Isle, le ballon des Ternes qu'ils expédient en Allemagne... Le cuivre manque-t-il ? "Ils" imposent au gouvernement de Vichy un impôt métal que tous les contribuables devront acquitter. Mais nous sommes en 1944 ; et la Résistance veille, qui dénonce avec force cet impôt métal qu'il faut refuser* » (Bourget, 1979, p.87). Un tract de la « résistance du Front National de lutte pour l'indépendance de la France » traduit l'existence d'un sentiment de révolte, attisé par la fonte des statues, le pillage du patrimoine national et l'instauration d'un impôt métal qui organise le dépouillement des citoyens. Refuser de donner son métal constituait alors une forme de résistance à la portée de tous, plus symbolique et moins dangereuse que la résistance armée.

44 AN : F21 7075, 20 mars 1946, le Conseiller à la Cour de cassation, commissaire du gouvernement, au ministre de l'Éducation nationale, direction générale des arts et des lettres.

« Pas un homme ! Pas un gramme de métal ! Pas un centime aux traîtres de Vichy et aux boches ! Les feuilles d'impôt pleuvent de tous côtés. Pour aider les boches à prolonger leur guerre de brigandage, Pétain et Laval n'ont rien trouvé de mieux, en plus des impôts sur les revenus, que de créer ce qu'ils appellent « l'impôt métal ». Ainsi les Français ont un triple impôt à payer à l'envahisseur : l'impôt humain, par la déportation, l'impôt financier et l'impôt métal. [...] Pour l'année 1943, Pétain et Laval ont payé aux boches 282 milliards de frais d'occupation ! [...] Du métal ? Mais les boches ont tout volé : le cuivre, le bronze, l'étain, le nickel, le plomb. Ils ont enlevé les statues de nos places et jardins, les rampes des escaliers du métro, nos pièces de monnaie. Faut-il leur donner nos batteries de cuisine, nos boutons de portes et nos bijoux ? Non ! Non et non ! Ils n'auront plus un gramme de métal ! [...] Ne pas payer ses impôts en argent ou en métal, c'est un devoir patriotique [...] La bataille contre les impôts c'est donc la bataille pour la libération de la Patrie⁴⁵ ».

En avril 1944, le gouvernement provisoire de la République française invitait les Français à faire « la grève de l'impôt métal⁴⁶ » : un acte de résistance.

Quelle réelle quantité de métal, cette politique permit-elle de récupérer ? Certains chiffres révèlent des quantités insignifiantes. Pour le cuivre, sur un total de 285000 tonnes prélevées en quatre ans (1941-1944), soit 75% des ressources françaises, la mobilisation des statues ne représentait que 450 tonnes soit le pourcentage dérisoire de 0,16%⁴⁷. En ce qui concerne l'étain, sur un total de 12740 tonnes prélevées (sur les stocks français, par le biais du *Metalplan*, des réquisitions, etc., soit 67% des ressources), la « mobilisation spéciale », comprenant les statues mais aussi les comptoirs et objets divers, ne produisit que 320 tonnes, soit 2,5% du total réquisitionné. On peut tenter de déduire l'apport en étain des statues au regard des tonnes de cuivre récupérées. Sachant que le bronze contient entre 3 et 25% d'étain (11% en moyenne), les 450 tonnes de cuivre mobilisées ont dû permettre de rassembler entre 14 et 150 tonnes soit entre 0,11% et 1,17% de l'ensemble des prélèvements d'étain (68 tonnes en moyenne, soit 0,53%). D'autres chiffres, malheureusement

45 Tract sans référence dans Bourget, 1979, p.87.

46 AN : F1a3781, 24 avril 1944.

47 *Commission consultative des dommages et des réparations*, t. V, Prélèvements allemands de matières premières. Monographie MP2-AI36 métaux non ferreux, 1948, Imprimerie nationale, pp.11-26.

incomplets, sont encore plus révélateurs⁴⁸. La fonte de 95 statues aurait permis de rassembler 47 tonnes de bronze.

L'actualité culturelle de l'époque témoigne encore de l'insignifiance des gains résultant de la fonte des statues. En juillet 1942, une exposition des sculptures d'Arno Breker, toutes en bronze, fut organisée à l'Orangerie. Speer, alors ministre de l'Armement et de la Production de guerre du Reich, lui assura que le financement de cette opération ne devait poser aucun problème, les quelques 60 à 80 tonnes de bronze nécessaires s'avérant « négligeables par rapport au volume de nos besoins pour l'armement ». Ses sculptures étaient en outre « destinées à orner certains emplacements architecturaux dans le cadre de la rénovation de Berlin » (Breker, 1970, p.149), ce qui revenait à utiliser du bronze français pour ériger des monuments à la gloire du Reich. Cette exposition fit grand bruit dans le monde politique de l'époque. Le ministre de l'Éducation nationale, Abel Bonnard, l'inaugura en personne.

Si la destruction de monuments n'est pas propre au gouvernement de Vichy (les révolutions eurent aussi leurs épisodes de vandalisme), jamais une épuration aussi systématique, méticuleuse et faussement utile n'avait été entreprise. Si le choix de fondre des figures du Panthéon national confère une dimension politique à la fonte des statues, les incohérences dans le choix des sacrifiés empêchent ici de conclure à une motivation seulement idéologique. Au-delà de la volonté de dessiner les nouveaux contours du grand homme, il s'agissait davantage de s'en prendre au patrimoine français et d'entailler ainsi une partie de l'univers symbolique national. L'insignifiance des quantités de métal récupérées, rapportée à la disparition de grandes figures mémorielles, permet de mesurer la perte sur le plan symbolique.

En outre, les contradictions dans le choix des monuments fondus invitent à envisager d'autres hypothèses. Si la fonte touche des personnalités incarnant des idées contraires à l'idéologie vichyste,

48 A.P. : VM92 1. 1° liste : 25699 kg pour 30 statues, soit une moyenne de 856 kilos par statue ; 2° liste : ? ; 3° liste : 2984 kg pour 11 statues, soit une moyenne de 271 kg par statue ; 4° liste : 18610 kg pour 54 statues, soit une moyenne de 344 kg par statue.

elle n'épargne pas non plus toutes celles qui en étaient proches. Ces incohérences témoignent d'un acharnement administratif méticuleux qui n'était pas guidé par une rationalité systématique mais résultait des pressions en cascades exercées par différents acteurs — le *Militärbefehlshaber*, le ministère de la Production industrielle, le ministère de l'Éducation nationale — et à différents échelons — le ministre, les préfets, les commissions. Une multiplicité de logiques s'entrecroisaient : satisfaire l'occupant, espérer récupérer un peu de métal, occuper les fonctionnaires des différentes administrations paralysées par l'Occupation, mettre en marche la collaboration dans toutes les administrations par l'intermédiaire de politiques précises. À l'acharnement des autorités d'occupation se superposaient les hésitations de l'administration entre collaboration obligée et volonté de résistance. Les positions de résistance qui ont pu être constatées au sein de la commission parisienne témoignent des marges de protestation des fonctionnaires, surtout dans un domaine où le risque encouru était moins grand que dans d'autres plus explicitement politiques.

RÉFÉRENCES

- AGULHON M., 1978. « La statuomanie et l'histoire », *Ethnologie française*, (3-4), pp.145-172, reproduit dans 1988. *Histoire Vagabonde I*, Paris, Gallimard, pp.137-185.
- BARUCH (M O), 1997. *Servir l'État Français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard.
- BELTRAN (A.), FRANK (R.), ROUSSO (H.), 1994. *La Vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, Belin.
- BIZARDEL (Y.), 1964. *Sous l'Occupation. Souvenir d'un conservateur de musée (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy.
- BOURGET (P.), 1979. *Paris 1940-1945*, Paris, Plon.
- BREKER (A.), 1970. *Paris, Hitler et moi*, Paris, Presses de la cité.
- CAMPBELL KARLSGODT (E.), 2006. « *Recycling French Heroes: The Destruction of Bronze Statues under Vichy Regime* », *French Historical Studies*, 29 (1).

- COCTEAU (J.) et JAHAN (P.), 1946. *La Mort et les statues*, Paris, les Éditions du Compas.
- COINTET (M. et J.-P.), 2000. *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier.
- FREEMAN (K.), 2004. « *The Battle of Bronzes: The Destruction of French Public Statuary, 1941-1944* », PhD diss., University of Waterloo.
- HARGROVE (J.), 1989. *La Représentation des grands hommes dans les rues et les places de Paris*, Paris, Albin Michel.
- LANFRANCHI (J.), 1979. *Les Statues de Paris*, Thèse de 3^e cycle, Université Paris I, dir. Maurice Agulhon.
- POISSON (G.), 1996. « Le sort des statues de bronze parisiennes sous l'occupation allemande 1940-1944 », *Paris et Île-de-France*, Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 47**.